

<https://www.charentelibre.fr/charente/magnac-sur-touvre/magnac-sur-touvre-la-truite-saumonee-prete-pour-l-ouverture-9590240.php>

[Puis depuis l'édition PDF de la Charente Libre du vendredi 11 mars page 15](#)

## MAGNAC-SUR-TOUVRE : LA “TRUITE SAUMONÉE” PRÊTE POUR L’OUVERTURE



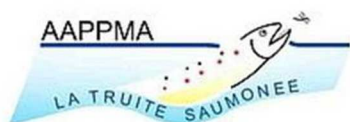
*Un lâcher de truites arc-en-ciel bien organisé par les bénévoles de la « Truite saumonée ».*

Photo C.L.

Dimanche 6 mars, quatre bénévoles de la « Truite saumonée » et deux garde-pêche particuliers de l'AAPPMA se sont retrouvés à la pisciculture Ravenel à Touvre pour le traditionnel lâcher de truites arc-en-ciel stériles

dans la rivière en prévision de l'ouverture de la pêche ce samedi 12 mars. Les garde-pêche ont validé la conformité du lot de 300kg soit environ 400 poissons et les truites ont pu être déversées dans la Touvre équitablement entre l'aval de Naval group et le pont de la route de Paris. Un deuxième déversement a été effectué entre ce même pont et la mairie de Gond-Pontouvre. Le temps clément ce jour-là a permis de réaliser les lâchers dans une eau à une température idéale. Cette année, les spécimens lâchés mesurent en moyenne 40cm, ce qui devrait ravir les amateurs qui auront la chance de ferrer au bon moment, le but étant surtout de réduire la pression sur les truites fario victimes de la Saprolégniose qui les expose à une forte mortalité.

Simultanément à ce lâcher, six bénévoles se sont chargés d'installer les nouveaux panneaux de réglementation 2022 sur les berges de la Touvre et la Viville, tâche délicate car il s'agissait de décrocher les anciens devenus obsolètes pour les remplacer par les nouveaux qui eux sont d'actualité. À ce titre, la « Truite saumonée » rappelle la mesure conservatoire qui impose de relâcher toute truite fario capturée quelle que soit sa taille.



**A.A.P.P.M.A.**  
La Truite saumonée



Mail : [latrutesaumonee@outlook.com](mailto:latrutesaumonee@outlook.com)

Site : <http://aappma-latrutesaumonee.net>

- **Période d'ouverture : du 2<sup>ème</sup> samedi de mars au 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre inclus**
- **Nombre maximum de captures autorisées par jour et par pêcheur : 6 truites arcs-en-ciel**
- **Dans la Touvre et le Viville, toute truite fario capturée doit être immédiatement remise à l'eau quelle que soit sa taille.**
- **Taille minimale de capture : truite arc-en-ciel : 30 cm**
- **Dans la Touvre, pêche en marchant dans l'eau interdite jusqu'au 3<sup>ème</sup> vendredi de mai inclus**

Extraits des articles 2, 6 et 8 de l'arrêté préfectoral permanent relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Charente n° 16-2021-12-16-004 du 16/12/2021